

« La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020

Fruit d'un important travail collectif de concertation et de rédaction entre les Communes forestières et l'ONF, la charte de la forêt communale est le **document de référence des relations au quotidien entre les élus et les personnels de l'ONF.**

A la fin de la journée, vous serez capable de :

- ⇒ Vous approprier ce nouveau document pour prendre en main la gestion de votre patrimoine forestier, dans la concertation et le partenariat avec l'ONF, au service de l'intérêt général
- ⇒ Connaître les fondements du régime forestier
- ⇒ Cerner les prérogatives des élus
- ⇒ Appréhender les rôles et responsabilités de l'ONF dans les différents domaines liés à la gestion forestière
- ⇒ Identifier les missions relevant du service public forestier et celles relevant du domaine concurrentiel
- ⇒ Savoir comment la gouvernance partagée entre les Communes forestières et l'ONF se décline à tous les niveaux (du national à l'unité territoriale)
- ⇒ Cerner le lien entre la Charte de la forêt communale et le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières
- ⇒ Mieux comprendre l'impact de vos décisions en lien avec les objectifs de gestion durable des forêts communales



Communes forestières de la Marne

Maison régionale de la forêt et du bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 21 48 17
marne@communesforestieres.org

Président : Jean-Éric Peudepièce



Communes forestières de Champagne-Ardenne

Maison régionale de la forêt et du bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 21 48 17
champagneardenne@communesforestieres.org

Président : Jean Pierre Michel

Vos interlocutrices :
Marjorie Cassagnaud, directrice
Chloé Lindingre, mission bois énergie



Journée de la forêt communale

Mercredi 22 novembre 2017
à Sermiers, salle des fêtes



« La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR
2016-2020

En tant qu' élu de commune forestière, cette journée vous concerne directement que vous soyez adhérent ou non à l'association des communes forestières.





Journée de la forêt communale

Mercredi 22 novembre 2017 à Sermiers

« La Charte de la forêt communale »

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020

Le 31 octobre 2017,

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres de la commission des bois,

En décembre 2016, la **nouvelle charte de la forêt communale** a été signée par la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF.

Mise en œuvre concrète du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020, la charte est un guide précieux. Il est important que chacun s'approprie ce nouveau document pour une bonne gestion de notre patrimoine forestier, en concertation avec l'ONF, au service de l'intérêt général.

Ainsi, les Communes forestières en partenariat avec l'ONF, ont choisi de mettre la charte au cœur de la prochaine formation à laquelle vous êtes invités **le 22 novembre 2017**.

Cette journée se déroulera en deux temps : une matinée en salle et une visite sur le terrain l'après-midi pour illustrer par des exemples concrets, l'application de l'aménagement forestier, comme fil conducteur de la politique forestière communale.

Cette journée sera aussi pour vous l'occasion de rencontrer des représentants de votre association et des personnels de l'ONF, d'échanger sur l'actualité forestière et de faire part de vos attentes et suggestions.

Comptant sur votre participation à cette Journée de la forêt communale, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Jean-Louis Benoist
Président
des Communes forestières de la Marne

Xavier Rousset
Directeur
de l'Agence ONF Aube-Marne

8h45 : Accueil des participants à la salle des fêtes de Sermiers (RD26, parking sur la place à côté du restaurant « Le Sarmate » et derrière la salle sur la droite)

9h - 12h : Introduction de la journée avec présentation des élus référents sur l'UT,
Joël Duvivier, CM de Cormicy et Franck Callens, président du SIGF de la Charmoise

La Charte de la forêt communale : le document de référence des relations au quotidien entre les élus et les personnels de l'ONF

- Les spécificités de la forêt publique et intérêt de la Charte
- La gouvernance partagée entre les Communes forestières et l'ONF
- Les missions qui relèvent du service public forestier et celles qui relèvent de conventions rémunérées en matière d'aménagement, de surveillance, de commercialisation de bois, de travaux, de chasse...
- Les rôles et responsabilités des collectivités propriétaires de forêts et de l'ONF
- Le lien entre la Charte et le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières

Activités de l'ONF dans l'Unité territoriale Ouest Marne. Bilan de la gestion menée pour les forêts des collectivités et échanges sur les facilités ou difficultés de gestion en lien avec les objectifs du COP

Actualités : organisation à l'échelle Grand Est, Programme régional forêt bois, aides possibles (FEADER, MACOBOIS), etc.

12h15 : Déjeuner pris en commun sur place

14h - 17h : Tournée en forêt communale de Sermiers

Réalizations d'inventaires, typologie des peuplements et classement des parcelles dans les groupes d'aménagement. Appréhender comment les données d'inventaires servent de base aux orientations proposées par l'ONF dans les documents d'aménagement forestier et donc aux décisions prises par les élus.

Intervenants :

Joël Duvivier, vice-président des Communes forestières de la Marne
Marjorie Cassagnaud, directrice des Communes forestières de Champagne-Ardenne
Philippe Igier, ONF, responsable de l'Unité territoriale Ouest Marne
Xavier Rousset, directeur de l'agence ONF Aube-Marne

Nous vous prions de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription ci-joint **avant le 15 novembre**



Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier de la Région et du FEADER
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit)